
CONSEIL GÉNÉRAL
ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

SÉANCE DU 12 AVRIL 2010

MOTION ADOPTÉE

RETRAIT DU PROJET DE LOI GRAND PARIS

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

Grand Paris : Une occasion manquée, un déni de démocratie

Exposé des motifs

Si elle devait être adoptée en l'état, la loi sur le Grand Paris serait non seulement un rendez-vous manqué, mais également un véritable déni de démocratie.

Le débat initié au travers des travaux remarquables des dix équipes d'architectes devant imaginer la métropole future était riche de promesses. Le projet de loi préparé par Christian Blanc, Secrétaire d'Etat en charge du développement de la région capitale, n'en restitue qu'une approche simpliste, appuyée sur une conception métropolitaine dépassée. Aucun projet cohérent ne se dégage de ce texte, ni le concept de ville durable, ni celui de développement urbain équilibré pourtant nécessaire pour réduire les inégalités sociales et territoriales que subissent nombre de Franciliens, et tout particulièrement les habitants de l'Essonne.

Adoptée, cette loi se résumera à la construction d'un métro automatique ayant vocation à desservir les principaux pôles de développement de l'Île-de-France, et à la création d'un établissement public sur le plateau de Saclay, dont la justification reste à démontrer. Après avoir longtemps délaissé la région capitale, l'Etat prétend désormais vouloir tout organiser, tout diriger, tout régenter. Mais il est loin le temps où le pouvoir central créait des villes nouvelles et avait les moyens d'accompagner financièrement leur émergence.

Concernant le futur métro automatique, comment les élus essonniers pourraient-ils accepter un tel projet alors que celui-ci ne sera pas interconnecté avec les lignes existantes et les futures infrastructures du plan de transport adopté par la Région, les Départements et les opérateurs. L'urgence aujourd'hui doit aller à la modernisation des lignes de RER et à la réalisation des nouvelles lignes de tram train, de tramways et de bus en site propre, indispensables pour assurer un maillage fin des territoires et améliorer les conditions de déplacement des usagers franciliens et essonniers.

Par ailleurs, le financement de ce réseau de transport du Grand Paris, de même que son coût final en termes d'investissement comme de fonctionnement, demeure incertain. Les dispositions du projet de loi « Société du Grand Paris » nient la démocratie locale et constituent une mise à mal de la décentralisation et du nécessaire partenariat entre l'Etat et les collectivités locales.

Quant aux outils de financement envisagés par le Gouvernement, ils apparaissent totalement inadaptés aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la métropole francilienne. Espérer une plus-value foncière de la commercialisation des abords des futures gares demeure largement illusoire. Quant aux mesures fiscales et financières inscrites dans la loi, il y a tout lieu de craindre qu'elles soient non seulement insuffisantes mais surtout injustes.

Concernant la création, sur le plateau de Saclay, d'un pôle de développement de visibilité internationale, dédié à la recherche et à l'innovation, comment les élus essonniers pourraient-ils accepter la création d'un Etablissement public spécifique dont ils seraient largement exclus de la direction.

La contribution du Département de l'Essonne, aux côtés du Conseil régional, au financement d'équipements structurants tels que le Synchrotron Soleil, Neurospin ou Digitéo Labs a été essentielle à l'essor de ce territoire et à la création par l'Etat, en 2005, de System@tic Paris Région, qui s'est imposé depuis comme le premier pôle de compétitivité français.

En écartant les élus locaux de la gouvernance de l'Etablissement public, le Gouvernement oublie que la réussite d'une plate-forme scientifique et technologique d'envergure internationale repose d'abord sur une forte dynamique locale et l'implication de tous les acteurs du territoire.

C'est pourquoi les élus de l'Essonne ont toujours demandé à ce que les collectivités concernées soient pleinement associées, en co-responsabilité, aux côtés de l'Etat, au choix et à la conduite des grands projets de recherche, d'aménagement et de transports qui auront vocation à structurer le plateau de Saclay.

Conscient des dangers d'une focalisation des moyens sur quelques sites privilégiés, le Département de l'Essonne a toujours défendu le principe d'une répartition équilibrée des grands équipements et des infrastructures de transports, au sein de l'espace régional.

Les processus de métropolisation à l'œuvre, depuis une quinzaine d'années, en Ile-de-France, qui se traduisent à travers un élargissement progressif du cœur de l'agglomération parisienne, s'étendent désormais sur l'ensemble du territoire régional, jusqu'aux départements de la grande couronne.

Entre les différents territoires de la Région se tissent aujourd'hui des relations d'interdépendances et d'interactions accrues, loin du schéma du gouvernement, qui continue d'opposer un centre, autour de Paris et de la petite couronne, où se concentreraient les emplois, les équipements et les principales infrastructures de transports à une périphérie abritant de vastes zones de logements et desservie quasi exclusivement par des routes.

L'émergence d'une véritable métropole doit se fonder sur une nouvelle approche, plus ambitieuse et plus juste, de l'aménagement de la région, afin de rompre avec les logiques d'exclusion tout autant sociales que territoriales, qui pénalisent gravement les populations des départements périphériques.

En conséquence, le Grand Paris doit s'inscrire dans les orientations du Schéma directeur de la région Ile-de-France, qui a fait l'objet d'une très large concertation entre la Région et l'ensemble des collectivités territoriales franciliennes et qui fixe la ligne d'un vrai projet de développement pour l'Ile-de-France.

Salué par les équipes d'architectes qui ont travaillé sur le Grand Paris, le SDRIF répond aux principaux défis de la métropole contemporaine : le défi démocratique, le défi écologique, le défi de la justice sociale et territoriale et le défi du vivre ensemble.

Le Gouvernement ne peut rester sourd à la sanction qu'il a reçue le 21 mars 2010 de la part des électeurs franciliens. Ils ont fait massivement confiance à l'équipe qui leur a proposé la mise en œuvre du schéma directeur et du plan régional de mobilisation pour les transports.

Comme l'a dit le Président de la République à « *scrutin régional, conséquences régionales* ». Dès lors, le Gouvernement serait avisé de revoir sa copie et de renoncer à un projet autoritaire, recentralisateur, et inadapté à l'attente des Franciliens et de leurs élus. Il est encore temps qu'il choisisse la méthode de la concertation pour faire émerger une véritable métropole mondiale tout en répondant aux besoins des Franciliens.

CONSIDERANT que le projet de SDRIF a fait l'objet d'un avis favorable du Département de l'Essonne qui a été étroitement associé à son élaboration,

CONSIDERANT que le Plan de mobilisation pour les transports en Ile-de-France, élaboré à l'initiative du Conseil régional en lien avec l'ensemble des Départements franciliens et les opérateurs, a fait l'objet d'un accord du Département de l'Essonne,

CONSIDERANT l'absence de concertation réelle des collectivités territoriales, dont le Département de l'Essonne, à l'élaboration par le Gouvernement, du projet de loi sur le Grand Paris,


CONSIDERANT la procédure d'urgence dont ce projet de loi fait l'objet, procédure à laquelle le Gouvernement s'était engagé à ne pas avoir recours et que les Présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat ont publiquement regrettée,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DEMANDE la transmission immédiate par le Gouvernement, au Conseil d'Etat, d'un projet de décret d'approbation du projet de SDRIF adopté par le Conseil régional le 25 septembre 2008.

DEMANDE le retrait immédiat par le Gouvernement du projet de loi relatif au Grand Paris.

Le président du Conseil général,



Michel Berson